

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER

**Projet de résolution sur le projet particulier de construction,
de modification ou d'occupation relatif à l'immeuble
situé au 4535, avenue Papineau**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA20 25 0169 lors de la séance ordinaire du **6 juillet 2020**, l'adoption de la résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'ajout de deux étages au bâtiment existant situé au 4535, avenue Papineau et ce, en dérogation à l'article 19 (règle d'insertion) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 une séance de consultation écrite sera tenue du 8 au 22 juillet 2020.

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le 22 juillet 2020 à même le formulaire sur le site de l'arrondissement : <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-de-juillet>

Ou par courrier: Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6
À l'attention de Louise Depelteau

* Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 22 juillet pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

DOCUMENTATION

La documentation afférente au projet est disponible sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2020

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx